

MAIRIE DE CUREL
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 33/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-et-un septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle BARTHELEMY, Sophie DUCCA et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Antoine POLATOUCHE et Gérard HAKKENBERG

Procuration : Madame Emilie DE BOUVER à Madame Sophie DUCCA

Convocation et affichage : 16/09/2024

Secrétaire de séance : Monsieur POLATOUCHE Antoine

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 5

OBJET : ADRESSAGE COMMUNAL : DEVIS DE LA SIGNALITIQUE

Monsieur le Maire rappelle le dossier de l'adressage communal et indique que dans la continuité du projet il est nécessaire d'acheter et de poser la signalétique correspondante.

Monsieur le Maire présente

- le devis de la Société SIGNA.CONCEPT pour la signalétique pour un montant de 2 632.88 € HT.
- Le devis de l'entreprise SIMLAC TERRASSEMENT pour un montant de 835.00 €HT pour la pose.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, par 5 voix pour et une voix contre :

- **Valide le devis de la Société SIGNA CONCEPT d'un montant de 2 632.88 € HT pour la signalétique dans le cadre de l'adressage de la Commune de Curel**
- **Valide le devis de l'entreprise SIMLAC TERRASSEMENT pour un montant de 835.00 €HT pour la pose de la signalétique de l'adressage communal de Curel ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 28 octobre 2024

Le Maire,

Thierry BELLEMAIN



Le secrétaire

Antoine POLATOUCHE

